



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croissance

Question écrite n° 41683

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, sur l'intérêt que présenterait le lancement d'une communication spécifique de cette action publique. En effet, afin que la population puisse visualiser l'engagement de l'État sur les 1 000 projets annoncés à Lyon, le 2 février 2009 par le Premier ministre, l'apposition de panneaux présentant un logo d'identification « Travaux financés par le plan de relance 2009 » serait à implanter sur l'emplacement des futurs travaux. Ces panneaux seraient apposés dès le début des travaux définitivement lancés et commencés. Cette identification permettrait de rapprocher ce plan de relance des aspirations de vie quotidienne de la population de notre pays. Il lui demande donc s'il compte reprendre cette suggestion.

Texte de la réponse

La visibilité pour les citoyens de la contribution du plan de relance à l'accélération ou au lancement de projets d'investissements structurants qui touchent leur vie quotidienne est une réelle préoccupation du Gouvernement. Cette suggestion rencontre opportunément les chantiers que le Gouvernement a lancés en matière de communication sur le plan de relance. En effet, une marque distinctive a été réalisée et son affichage sur les chantiers, les sites ou les projets eux-mêmes, soutenus par le plan de relance, est prévu, selon des modalités adaptées pour que nos concitoyens perçoivent les effets pratiques de l'effort exceptionnel et massif consenti dans la loi de finances rectificative pour 2009.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41683

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Plan de relance

Ministère attributaire : Plan de relance

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1249

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2381